

IDENTITÉ				150197
SUITE À UN AVIS DU		2010 09 23 ANNÉE MOIS JOUR	NUMÉRO DE DOSSIER A - 308589	
Prénom à la naissance Yves		Nom à la naissance COUILLARD		Date de naissance 1957 03 15 ANNÉE MOIS JOUR
Sexe Masculin	Municipalité de résidence Longueuil		Province Québec	Pays Canada
Prénom de la mère Marguerite		Nom de la mère à la naissance LÉVESQUE		Prénom du père Charles-André
				Nom du père COUILLARD

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Lac Dasserat		Municipalité du décès Arntfield
DATE DU DÉCÈS Déterminée 2010 09 22 ANNÉE MOIS JOUR		HEURE DU DÉCÈS Présumée 16 : 15 HEUR MIN	

CAUSES PROBABLES DE DÉCÈS :

Asphyxie lors d'une plongée sous-marine.

EXPOSÉ DES CAUSES :**Identification de la victime**

Yves Couillard a été identifié visuellement par ses collègues de travail, le 22 septembre 2010 vers 16h30 alors qu'il a été retiré inanimé, des eaux du Lac Dasserat près de Rouyn-Noranda où il effectuait un travail de plongée sous-marine. Son identité a aussi été confirmée par des pièces d'identité avec photos qu'il portait sur lui.

Examen externe et constat de décès

Le corps fut transporté par ambulance au Centre Hospitalier de Rouyn-Noranda environ une heure et demie après l'événement. Des manœuvres de réanimation avaient été initiées par l'équipe de plongée et poursuivies par les ambulanciers. Le docteur François Coulombe a reçu la victime à 18h05. À son arrivée, il n'avait pas de pouls. Il était froid et ses yeux montraient une mydriase fixe. L'air passait mais montrait des crépitations marquées aux deux poumons. Il y avait du sang dans le combitube. Sa température était de 35 degrés. Le rythme cardiaque montrait une asystolie prolongée. Le décès a été constaté à 18h38. Le corps ne portait pas de marque de violence à l'exception d'une petite abrasion cutanée au niveau de la jambe latérale gauche, sous le genou.

Rapport toxicologique

Des échantillons de sang et d'urine ont été prélevés lors de l'examen externe et ont été acheminés au laboratoire de toxicologie de Québec pour y être analysés. L'expertise s'est avérée négative pour la recherche d'alcool et de drogue dans les échantillons fournis.

Rapport d'autopsie

Une autopsie a été pratiquée au Centre Hospitalier de Val d'Or le 27 septembre 2010. L'examen a montré des poumons fortement augmentés de poids, un emphysème aigu bilatéral avec hémorragie intra-alvéolaire associée. Une technique spéciale a été effectuée dans le but d'exclure la possibilité d'embolie d'air. Elle n'a effectivement pas montré d'évidence d'embolies d'air.

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coronier Vydas	Nom du coronier GUREKAS
Je soussigné, coronier, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Témiscaming	CE 14 février 2012
SIGNATURE	

A - 308589

Numéro de l'avis

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS :

Yves Couillard était un plongeur professionnel âgé de 53 ans, sans antécédents médicaux pertinents et qui travaillait pour Environnement Canada. Le 22 septembre 2010, il effectuait des travaux d'échantillonnage de fond marin au Lac Dasserat, près de Rouyn-Noranda, avec une équipe de plongée sous-marine. Ces travaux visaient à recueillir des données sur les risques écologiques de certaines substances chimiques.

Vers 15h50, revêtu de son équipement de plongée en scaphandre autonome, il a demandé à l'un de ses coéquipiers de vérifier la valve de transfert installée sur son équipement. Il a effectué une plongée et, arrivé à une profondeur de quinze mètres, il a communiqué par radio pour dire qu'il était au fond du lac. Quinze minutes plus tard, une bouteille d'échantillonnage est remontée à la surface de l'eau. Les membres d'équipage à bord du bateau l'ont remarqué et ont communiqué par radio avec M. Couillard pour vérifier si tout allait bien mais n'ont pas reçu de réponse. Le chef de plongée a rapidement plongé et a demandé à ses coéquipiers de se tenir prêts à fournir les premiers soins en cas de besoin. Après environ 25 minutes de recherche sous l'eau, le chef de plongée a retrouvé M. Couillard inconscient au fond. Il a appuyé sur le détenteur du masque de M. Couillard afin d'envoyer de l'air mais a remarqué qu'il n'y avait plus d'air dans le cylindre. Il a averti ses compagnons qu'il arrivait avec la victime et de se tenir prêts à administrer de l'oxygène. Une fois à bord du bateau, ils lui ont prodigué les premiers soins. Immédiatement ils ont pris le trajet du retour d'une durée d'environ 25 minutes. Une fois à la rive, l'ambulance est arrivée dans les 10 minutes qui ont suivi. Les ambulanciers ont continué les manœuvres de réanimation cardio-respiratoires pendant 15 minutes en utilisant le défibrillateur à deux reprises. Il a ensuite été transporté au centre hospitalier où son décès a été constaté.

Outre l'enquête policière menée par la Sûreté du Québec, poste de Rouyn-Noranda, un rapport d'enquête de situation comportant des risques a été rédigé par deux agents de santé et sécurité du Ministère des ressources humaines et développement des compétences Canada. Le décès de M. Couillard est attribuable à un manque d'air respirable dû à un branchement erroné sur le cylindre de réserve. Dans ce rapport, quatre éléments sont ciblés.

- Le compagnon – cette erreur aurait pu être corrigée par la présence d'un compagnon à proximité du plongeur en détresse. La radio utilisée ne remplaçait pas le degré de sécurité qu'offre un compagnon.
- La ligne de sécurité - après évaluation, il fut mis en doute que cette mesure aurait permis au plongeur de secours de porter secours au plongeur en détresse à temps.
- L'équipement – la conception et le positionnement de la valve sur le masque ont nuit à sa manipulation.
- La formation et l'entraînement – l'échec du transfert du cylindre de réserve au cylindre principal aurait pu être corrigé par un entraînement supplémentaire avec la valve de transfert, équipement nouveau pour le plongeur. Un entraînement en dehors d'un contexte du projet sur le site de travail est indispensable.

RECOMMANDATION :

Le rapport de santé et sécurité recommande que certains aspects administratifs et matériels (programme de prévention des risques, plan de plongée, directives claires, entraînements, compagnonnage, ligne de sécurité) utilisés de manière plus stricte permettraient de mieux encadrer cette activité à risque qu'est la plongée sous-marine.

CONCLUSION :

Mort accidentelle. Asphyxie lors d'une plongée sous-marine.